



Nombre de Conseillers	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Pouvoirs	3
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
10 septembre 2026

Date d'affichage
10 septembre 2026

OBJET DE LA DELIBERATION

Avis 2026_46

Droit de stationnement
taxi

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire.

Présents : Mmes & MM. Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON, Martine BEGET, Loïc BELINGHERI, Isabelle BILLARD, Philippe CANE, Jean-Claude CARPENTIER, Anne Elise COMMUNAL, Jean-Marc DRIVET, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Christine VINCENT

Excusés avec pouvoir : Jean-Claude DIJOURD pouvoir à Christine VINCENT, Juliette KURZ pouvoir à Martine BEGET, Eléonore MARIN pouvoir à Anne Elise COMMUNAL

Excusé : /

Désignation du secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est désigné à ce poste en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un droit de stationnement est accordé sur la commune depuis de nombreuses années pour un taxi.

Il est rappelé que la société DUPRAZ Jean-Claude de Yenne, possède un point de référence sur notre commune de Bourdeau.

Ce taxi intervient à la demande, pour nos administrés.

M. le Maire rappelle la délibération 2025_21 du 22/04/2025 ou la commune a perçu un droit de stationnement de 75,00 € et un droit de stationnement de 70.00 € pour l'année 2024.

Pour rappel, ce tarif annuel est révisé chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le tarif du droit annuel de stationnement à 80 € pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 soit une augmentation de 6.67 %.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Michel ARDOUVIN

Le Maire,
Jean-Marc DRIVET